

# Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS – ÉTAT D'AVANCEMENT AU 31 MARS 2024

### **Coordination et rédaction**

Secrétariat à la condition féminine

### **Pour toute information :**

Secrétariat à la condition féminine

905, avenue Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5M6

Téléphone : 418 643-9052

Courriel : [scf@scf.gouv.qc.ca](mailto:scf@scf.gouv.qc.ca)

### **Ce document peut être consulté**

sur le site Web du Secrétariat à la condition féminine :

[Publications](#) | [Gouvernement du Québec \(Québec.ca\)](#)

### **© Gouvernement du Québec**

Secrétariat à la condition féminine

ISBN 978-2-550-98276-0

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

## Liste des abréviations, des sigles et des acronymes

**CPA** : Corps de police autochtones

**CSEP** : Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire

**DPCP** : Directeur des poursuites criminelles et pénales

**ETC** : Équivalent temps complet

**MAMH** : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

**MH** : Maison d'hébergement

**MH2** : Maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape

**MJQ** : Ministère de la Justice du Québec

**MSP** : Ministère de la Sécurité publique

**MSSS** : Ministère de la Santé et des Services sociaux

**OH** : Office d'habitation

**PSL-U** : Programme de supplément au loyer d'urgence

**RRSSSN** : Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

**SCF** : Secrétariat à la condition féminine

**SHQ** : Société d'habitation du Québec

**SSSP** : Structure de services de soutien partagés

## Table des matières

Introduction.....	5
Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2024 .....	6

## Introduction

Au printemps 2021, le gouvernement du Québec a annoncé le lancement des [Actions prioritaires pour contrer la violence conjugale et les féminicides 2021-2026](#) (Actions prioritaires) sous la coordination de la vice-première ministre, avec l'accompagnement de la ministre responsable de la Condition féminine et la participation du ministre de la Justice, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, du ministre responsable des Affaires autochtones, de la députée de Lotbinière-Frontenac et du député de Chauveau.

Malgré les nombreuses actions<sup>1</sup> alors en cours en matière de lutte contre la violence conjugale et la violence faite aux femmes de manière plus globale, le Québec a été secoué en 2021 par une vague de féminicides. Ainsi, un nombre important de femmes ont perdu la vie dans un contexte de violence conjugale. Plusieurs intervenantes et intervenants estiment que le contexte d'urgence sanitaire lié à la pandémie mondiale de COVID-19 n'est pas étranger à l'augmentation des homicides conjugaux observée au cours de l'hiver 2021. Ce phénomène sans précédent commandait ainsi une action rapide, forte et concrète du gouvernement.

Les [Actions prioritaires](#) représentent des investissements de 222,9 millions de dollars sur 5 ans et comptent 13 actions, dont 4 touchent spécifiquement les populations autochtones.

Ce document présente l'état d'avancement des [Actions prioritaires](#) en date du 31 mars 2024. On peut y noter que l'ensemble des actions sont en cours de réalisation, que certaines se réalisent en continu et que plusieurs d'entre elles ont déjà permis d'atteindre les cibles globales pour l'ensemble de la durée de la mise en œuvre prévue (de 2021 à 2026).

---

<sup>1</sup> La [Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021](#); le [Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023](#); le [Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025](#); le [Plan d'action pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022](#).

## Suivi de la mise en œuvre des Actions prioritaires – État d’avancement au 31 mars 2024

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
1. Augmenter significativement l’offre de services externes et le nombre de places des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence conjugale	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune nouvelle somme octroyée en 2023-2024. Maintien des sommes versées en 2022-2023 (2,5M\$).</li> <li>• 184 places créées ou consolidées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021.</li> <li>• 272 nouveaux ETC embauchés.</li> <li>• Plus de 100 000 heures de services externes ajoutées.</li> <li>• Offre de services externes augmentée dans toutes les régions.</li> </ul>	Création et maintien de 193 places et augmentation de l’offre de services externes.
	SHQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, 91 unités (8 projets) ont été réalisées dans 7 municipalités du Québec.</li> <li>• 50 nouvelles unités (4 projets) devraient être réalisées dans 4 municipalités du Québec d’ici le 31 mars 2025.</li> <li>• La distribution des unités a été faite aux offices d’habitation (OH).</li> <li>• Les MH ont été invitées à soumettre les dossiers des femmes admissibles au MSSS.</li> <li>• Près d’une cinquantaine d’unités réservées aux Plans d’action étaient subventionnées au 31 décembre 2023.</li> <li>• Des unités en dehors des unités réservées ont aussi été octroyées à des OH (plus de 200 femmes victimes de violence ont été aidées grâce au volet 2 du PSLQ).</li> </ul>	Ajout de 236 unités en MH2.  Augmentation de 100 unités du PSL-U réservées aux femmes victimes de violence conjugale, et maintien.
2. Augmenter le financement des organismes d’aide aux hommes violents afin de répondre plus rapidement aux besoins lors de situations de crise, et permettre la mise en place d’une application numérique pour mieux joindre les hommes qui hésitent à aller chercher de l’aide	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune nouvelle somme octroyée en 2023-2024. Maintien des sommes versées en 2022-2023 de 3,6 M\$. Les sommes versées en 2022-2023 avaient permis les résultats suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diminution de 32 % du nombre de personnes sur les listes d’attente pour l’obtention d’un suivi de groupe ou individuel entre le 31 mars 2021 et le 31 mars 2022;</li> <li>○ Diminution de 32 % du délai moyen d’attente pour l’obtention d’un suivi, passant de 10,6 semaines en mars 2021 à 7,2 semaines en mars 2022;</li> <li>○ 75 ETC embauchés;</li> </ul> </li> </ul>	Augmentation de l’offre de services, accélération du délai de réponse et mise en place d’une application numérique.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
		<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Lancement de la plateforme Web <a href="https://prendslair.ca/#/">https://prendslair.ca/#/</a> en novembre 2022.</li> </ul>	
3. Pérenniser et bonifier le financement des cellules d'intervention rapide intersectorielles, afin d'en développer de nouvelles dans toutes les régions	SCF	<p>Depuis mars 2021, 15,5 M\$ ont été annoncés pour l'ensemble des cellules d'intervention rapide.<sup>2</sup></p> <p>Entre 2021 et 2023, quatre appels de projets ont permis le financement de cellules d'intervention rapide par projet ponctuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 28 projets de cellules dans les 17 régions ont été soutenus pour un montant total de 5,5 M\$ pour la durée des projets, généralement 3 ans. Les projets sont financés auprès de 14 organismes mandataires.</li> </ul> <p>Depuis le début du financement des cellules d'intervention rapide par le SCF, les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 370 cellules de crise.</li> <li>• 115 formations d'appréciation du risque homicide et du fonctionnement de la cellule.</li> <li>• 2306 personnes formées.</li> </ul> <p>11 organismes mandataires de cellules d'intervention rapide sont financés à la mission spécifique depuis 2023-2024. Ces financements annoncés totalisent 10 M\$ sur 4 ans.</p>	Consolidation ou création de 40 cellules <sup>3</sup> et présence d'un mécanisme de gestion de risque dans toutes les régions.
4. Déployer de nouvelles activités qui consolideront l'intervention de l'organisme SOS violence conjugale soit une ligne d'écoute, de référence et de clavardage 24/7, incluant une application mobile pour connaître les disponibilités dans les maisons d'hébergement en temps réel, ainsi	MJQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nouveau système téléphonique n'est pas encore installé (prévu pour le printemps 2024).</li> <li>• Le clavardage et le service de textos sont en fonction.</li> <li>• Depuis l'été 2022, les tablettes ont été distribuées à l'ensemble des maisons d'hébergement pour connaître les disponibilités de places en temps réel. Cette mesure est finalisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un nouveau système téléphonique plus performant.</li> <li>• Système de clavardage et de textos disponible 24 h/24, 7 j/7.</li> </ul>

<sup>2</sup> Ce sont les résultats globaux, incluant les investissements du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 (action 6).

<sup>3</sup> La cible de 40 cellules créées ou consolidées ne sera pas atteinte, considérant que certaines cellules couvrent un plus grand territoire que celui qui était prévu. En effet, certaines cellules couvrent plusieurs municipalités régionales de comté ou même une région entière. La couverture de l'ensemble des régions du Québec sera priorisée plutôt que l'atteinte d'un nombre spécifique de cellules.

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
qu'un projet interactif de sensibilisation des jeunes aux relations amoureuses saines et égalitaires			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité de l'application mobile dans une centaine de MH.</li> </ul>
5. Faciliter la sortie d'un milieu dangereux pour les personnes victimes notamment de violence conjugale, en permettant à des personnes dont la vie ou la sécurité est menacée de bénéficier de mesures couvrant des dépenses liées entre autres au transport et à l'hébergement, les aidant ainsi à se reloger	MJQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation effectuée en 2023-2024 dans 7 régions : Bas-St-Laurent, Centre-du-Québec, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.</li> <li>• Phase de préimplantation dans le Nord-du-Québec.</li> <li>• Maintenant disponible dans toutes les régions du Québec sauf le Nord-du-Québec.</li> </ul>	Aide financière d'urgence disponible dans 16 régions.
6. Ajouter des effectifs au sein des corps de police et des services correctionnels afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions	MSP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 18 ententes ont été conclues avec des corps de police municipaux et les projets sont déployés. Un projet avec la Sûreté du Québec est en cours de réalisation.</li> <li>• Les ententes ont permis l'ajout d'un total de 38 nouveaux effectifs.</li> </ul>	15 ententes de financement conclues et 30 nouveaux effectifs déployés au sein des corps de police.
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• En date du 1<sup>er</sup> juin 2021, le <i>Service d'évaluation des conjoints violents au stade de la mise en liberté provisoire</i> est disponible dans toutes les régions du Québec.</li> <li>• En 2023-2024, 611 évaluations ont été demandées et réalisées à l'échelle provinciale.</li> </ul>	Service disponible dans toutes les régions du Québec.
7. Ajouter des effectifs en violence conjugale au Directeur des poursuites criminelles et pénales afin de bien informer et de mieux accompagner les victimes, et ce, dès leur premier contact avec l'appareil judiciaire	DPCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021-2022 : 35 ressources embauchées en violence conjugale.</li> <li>• 2022-2023 : 10 ressources embauchées.</li> <li>• 2023-2024 : 10 ressources embauchées.</li> </ul> (Incluant des procureures et procureurs, ainsi que du personnel de soutien administratif)	Ajout et formation d'effectifs au DPCP.
8. Désigner, dans l'ensemble du Québec, à l'exception de la cour	DPCP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 46 procureures et procureurs additionnels ont été embauchés dans le cadre de l'action 7 ci-dessus.</li> </ul>	Désignation de 45 procureures et

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
itinérante, des procureures ou procureurs pour traiter les dossiers suivant le principe de la poursuite verticale en matière de violence conjugale (un seul procureur du début à la fin)		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'embauche de procureures et de procureurs additionnels permet d'assurer la poursuite verticale partout au Québec, sauf dans les cours itinérantes.</li> </ul>	procureurs additionnels et principe appliqué dans 75 % des régions (sauf dans les cours itinérantes).
9. Renforcer le rôle de coordination du Secrétariat à la condition féminine afin de réaliser les engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale	SCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt final du Cadre de suivi et d'évaluation préliminaire (CSEP) pour les Actions prioritaires et le Plan d'action spécifique 2020-2025 réalisé au printemps 2022.</li> <li>Deux états de situation annuels pour les Actions prioritaires sont réalisés (en date du 31 mars 2022 et du 31 mars 2023).</li> <li>Création d'une nouvelle direction affectée aux dossiers de violence sexuelle et de violence conjugale.</li> <li>Embauche de 3 ressources additionnelles au SCF.</li> </ul>	État de situation après 6 mois et suivis annuels.
A1. Rehausser le financement des maisons d'hébergement d'urgence autochtones sur communautés conventionnées et en milieu urbain pour les femmes et les enfants en contexte de violence conjugale	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune nouvelle somme versée en 2023-2024.</li> <li>Maintien des sommes versées en 2022-2023 pour les 8 MH d'urgence autochtones qui ont bénéficié d'une augmentation de financement.</li> </ul>	Augmentation et récurrence du financement à la mission globale.
A2. Soutenir des services de proximité culturellement pertinents pour accompagner dans leur guérison les hommes et les femmes autochtones, ainsi que leur entourage en contexte de violence conjugale et familiale	SCF	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les crédits associés à cette mesure ont été investis dans l'appel d'intention 2021-2022 – Violences sexuelles et violence conjugale et familiale en contexte autochtone lancé le 8 septembre 2021.</li> <li>14 projets ont été financés en mars 2022 dans le volet « Hommes et guérison » de l'appel d'intention.</li> <li>En 2023-2024, le SCF a poursuivi le financement de ces 14 projets.</li> </ul>	5 initiatives pluriannuelles sont soutenues dans le volet « Hommes et guérison ».

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
<p><i>SCF : projets principalement en prévention, sensibilisation et intervention auprès des hommes</i></p> <p><i>MJQ : projets d'intervention auprès des hommes et de leur entourage en ciblant davantage les clientèles judiciairisées</i></p>	<b>MJQ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'appel de propositions a été lancé le 8 décembre 2021.</li> <li>• En mars 2022, le ministre a annoncé à 4 organismes que leurs propositions avaient été retenues.</li> <li>• En mars 2023, le ministre a confirmé à 2 nouveaux organismes que leurs propositions avaient été retenues.</li> </ul>	9 collectivités bénéficient de cette mesure.
A3. Soutenir le développement d'une offre de services de prévention et d'intervention culturellement pertinente et sécurisante en matière de violence conjugale et familiale au Nunavik, en collaboration avec les partenaires inuit	<b>MSSS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation des représentantes et des représentants de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik (RRSSSN).</li> <li>• Création de 2 nouveaux organismes communautaires qui mettront sur pied des refuges.</li> <li>• Le financement des infrastructures des nouvelles maisons provient de la Société du Plan Nord.</li> <li>• 314 646 \$ ont été versés à la RSSSN dans l'année financière 2023-2024.</li> </ul>	<p>2 volets d'hébergement sécurisés sont déployés.</p> <p>1 volet d'hébergement sécurisé dans une nouvelle ressource (Kangirsuk) est déployé.</p> <p>1 MH2 (Puvirnituk) est développée.</p> <p>Les services de soutien aux hommes sont bonifiés.</p>

Action	Ministère ou organisme responsable	État de réalisation	Cibles globales (pour 2026)
<p>A4. Ajouter du personnel en violence conjugale au sein de corps de police autochtones (CPA), afin d'assurer une meilleure prise en charge de la victime et une surveillance accrue du contrevenant à toutes les étapes du continuum d'interventions</p>	<p><b>MSP</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entente conclue pour la mise en place de la <i>Structure de services de soutien partagés</i> (SSSP). La SSSP est en place au sein de l'Association des directeurs de police des Premières Nations et Inuits du Québec.</li> <li>• À la suite de l'appel de projets visant l'augmentation des effectifs lancé en septembre 2021 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 18 ententes de financement ont été conclues avec les CPA en 2023-2024;</li> </ul> </li> <li>• 18 nouveaux effectifs en violence conjugale et violence sexuelle ont été déployés dans les CPA.</li> </ul>	<p>10 nouveaux effectifs en violence conjugale en place au sein des CPA.</p>

**Secrétariat  
à la condition  
féminine**

**Québec** 

